

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DÉPARTEMENT DU GARD
SAINT CÉSAIRE DE GAUZIGNAN**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille-vingt-six, le quatorze avril se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Césaire de Gauzignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric GRAS, le Maire ;

- Date de convocation, affichage et publication : 31/03/2026

Présents : Frédéric GRAS, Ellen RAUZIER, Mathieu ROUSSET, Élisabeth BONNAL, Romain PRAT, Mireille GUIRAUD, Victorine CAPEAU, Robert SEGALAT ; Martial ADJOUADI ;

Absents excusés : Adeline Massot qui a donné pouvoir à Frédéric Gras et Alain Bousquet qui a donné pouvoir à Mathieu Rousset ;

Secrétaire de Séance : Élisabeth Bonnal

Effectif Légal du conseil Municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Vote : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

N° 2026_00011

Objet : Vote du Budget Primitif 2026

Le conseil Municipal,

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée réunie des propositions du Budget Primitif 2026 de la commune qui s'équilibrent en dépenses et en recettes :

- En section de Fonctionnement à : 496 693.44 €
- En section d'Investissement à : 493 524.16 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces propositions.

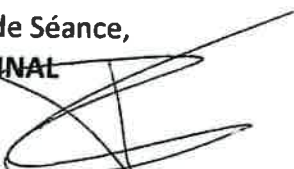
Le Budget Primitif 2025 a été voté par chapitre sans observation :

- Dépenses de Fonctionnement : 011-012-014-023-042-65-66-67
- Recettes de Fonctionnement : 002-042-70-73-74-75-77-78
- Dépenses d'Investissement : 001-040-16-20-21
- Recettes d'Investissement : 021- 040-10-13-16

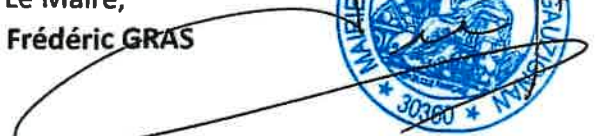
La présente délibération sera annexée au Budget Primitif 2026 de la commune.

Le Maire certifie conforme le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance,
Élisabeth BONNAL



Le Maire,
Frédéric GRAS



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères 30000 Nîmes.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 31/03/2026

Présenté par (1),

A Mairie de Saint Césaire de Gauzignan, le 14/04/2026

Délibéré par l'assemblée Le Conseil Municipal (2), réunie en session Ordinaire

A Mairie de Saint Césaire de Gauzignan, le 14/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil Municipal (2),(3).

ADJOUADI Martial , Conseiller	
BONNAL Elisabeth , Conseillère	
BOUSQUET Alain , Conseiller	PP
CAPEAU Victorine , Conseillère	
GRAS Frédéric , Maire	
GUIRAUD Mireille , Conseillère	
MASSOT Adeline , Conseillère	P.P
PRAT Romain , 3 ème Adjoint	
RAUZIER Ellen , 2 ème Adjointe	
ROUSSET Mathieu , 1er Adjoint	
SEGALAT Robert , Conseiller	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le

et de la publication le

A Site Internet Mairie, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Le Maire,
Frédéric GRAS

